



Je passe au prud'homme lundi 17 decembre 2007

Par **naurore_old**, le 11/12/2007 à 15:38

bonjour, voila je passe au prud'homme lundi prochain et je ne sais pas exactement comment sa va se derouler
mon ancien employeur n'a pas etait chercher la lettre recommander du tribunal pour la conciliation et j'ai du debourser 73.12euros pour lui faire apporter par un huissier, le probleme est que je ne pourais pas debourser cette somme pour chaque audience.
j'etats employer de maison payé en cheque emploie service et mon employeur ne m'a déclarer que apres licenciement.
j'avais un logement de fonction et je me suis retrouver a la rue sans rien depuis la mis juillet je suis sans domicile fixe.
il ne ma jamais fait de contrat de travail je travailler a temps plein et il m'as declarer que 115heure par mois travailler
normalement le loyer de mon logement de fonction devai etre deduit de ma paye mais il ne l'a pas fait.
donc a ce jour je ne touche pas mes assedic normalement. car mon logement de fonction etait un avantage en nature qui devai apparaitre sur mes fiches de paie mais c'est pas le cas. de plus sur mes fiches de paie il y a en plus 96euros par mois que je n'ai jamais toucher.
je ne sais pas comment se passe les prud'hommes mais je n'ai pas de preuve que j'ai travailler autant etant employer de maison sauf mon conjoint qui voyer que j'allais travailler dans la maison de mon employeur.
je sais pas si vous pourez me donner quelque conseille , je reclame juste ce que pour moi j'ai travailler. depuis mon licenciement je ne peux retrouver de logement car mes indeminité son trop petite, j'avais quitter un temps partiel pour ce metier a temps plein et je me suis fais avoir. j'attend vos reponses, merci.